

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 2

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

outre de la résolution sur la journée de huit heures que nous publions par ailleurs, ce qui suit:

L'adhésion de la Centrale syndicale de Roumanie fut acceptée. Des renseignements plus complets devront être pris sur la situation des syndicats mexicains. Un représentant de la F. S. I. sera délégué au congrès international de législation sociale à Prague.

La question de la représentation du délégué fasciste à la 5me conférence internationale, qui fut admise par la dite conférence, sera portée à la connaissance de la séance de mai du comité exécutif de la F. S. I. pour prendre position, la validité du mandat du délégué fasciste en tant que représentant ouvrier ayant été combattue par le groupe ouvrier à cette conférence, mais admise par les deux autres groupes.

Le Bureau arrêta également l'ordre du jour du congrès syndical international qui aura lieu à Vienne en juin prochain et désigna les rapporteurs. Il a décidé de ne pas mettre en discussion la question de l'émigration et de l'immigration, qui avait tout d'abord été prévue. Une conférence préparatoire des représentants ouvriers participant au congrès de législation sociale de Prague aura lieu en cette ville. L'œuvre de secours en faveur des syndicats allemands sera poursuivie eu égard à la lutte que ces organisations entreprennent pour la défense des huit heures.

La lutte contre la guerre et le militarisme sera intensifiée; une séance commune aura lieu dans ce but avec les délégués de l'Internationale des partis socialistes, des coopératives et des organisations de la jeunesse.

Les effectifs de la F. S. I.

Le dernier numéro du *Mouvement syndical international* contient la liste des centrales nationales affiliées à la Fédération syndicale internationale avec leur effectif au 31 décembre 1922. En voici les détails:

	Membres
Afrique du Sud	50,000
Allemagne	8,576,414
Autriche	1,049,949
Belgique	618,871
Bulgarie	14,803
Canada	117,814
Danemark	232,574
Espagne	239,861
France	757,847
Grande-Bretagne	4,369,268
Hongrie	202,956
Italie	1,128,915
Lettonie	12,350
Luxembourg	12,100
Palestine	8,000
Pays-Bas	201,045
Pérou	25,000
Pologne	411,056
Suède	292,917
Suisse	152,191
Tchécoslovaquie	400,000
Yougoslavie	50,000
Total	18,923,931



Etranger

Allemagne. Le journal des correspondances *Korrespondenzblatt* de l'Union générale des syndicats allemands a paru pour la dernière fois le 29 décembre 1923. Il est remplacé par le journal syndical *Gewerkschaftszeitung*, qui remplira, en outre de sa mission

actuelle d'organe des fonctionnaires, celle de journal syndical en général. Les difficultés financières ayant obligé plusieurs fédérations à supprimer leur journal professionnel ou à le réduire de beaucoup, le nouvel organe syndical permettra de combler en partie cette lacune.

Le *Korrespondenzblatt* fut créé par Karl Legien, en 1891. Il fut pendant longtemps un excellent lien entre les fédérations qui, pour des raisons légales, ne pouvaient pas se constituer en union syndicale, les englobant toutes. Le petit journal se développa constamment, comprenant peu à peu des renseignements statistiques, de droit ouvrier, etc.

Sous la pression de la catastrophe économique, la classe ouvrière allemande doit aujourd'hui recommencer complètement son œuvre. Le nouvel organe se voudra surtout de toutes ses forces à la reconstruction de ses organisations. Puisse-t-il remporter bientôt un plein succès.

Contre la prolongation de la durée du travail. Le comité exécutif de l'Union générale allemande défend énergiquement la journée de huit heures. Il proteste contre la nouvelle réglementation du travail et la baisse des salaires. Voici l'appel qu'il adresse aux organisations affiliées:

« Le comité élève une fois de plus sa protestation contre les dispositions de la nouvelle ordonnance sur la durée du travail qui laissent à l'arbitraire des employeurs de nombreuses dérogations à la journée légale de huit heures. Les syndicats considèrent dans cette suppression du droit de co-détermination une atteinte à la Constitution, qui a expressément garanti aux travailleurs une participation sur la base de l'égalité dans le règlement des salaires et des conditions de travail.

Le comité fait obligation aux fédérations, à leurs organismes et à leurs membres de s'en tenir de toutes leurs forces à l'article premier de l'ordonnance qui fixe de nouveau comme durée légale maximum huit heures par jour. Des dérogations exceptionnelles à la journée de huit heures ou à la semaine de quarante-huit heures ne peuvent être acceptées que passagèrement et sous forme de travail supplémentaire dont l'étendue et la durée doivent être fixées d'accord avec les syndicats. Les exigences des conditions actuelles et de la situation particulière des diverses branches d'industrie peuvent être prises en considération, pour autant qu'elles ne lèvent point les intérêts généraux des travailleurs, car la santé et le bien-être des ouvriers ne doivent pas être sacrifiés à l'intérêt général de la production que mettent en avant les employeurs, car ils offrent la seule base durable d'un développement et d'un accroissement de cette production.

Les dispositions de l'ordonnance contraires à ce principe doivent être combattues par les syndicats aussi longtemps qu'elles ne seront pas abrogées ou modifiées. Pour atteindre ce but, le comité fait appel à la masse des ouvriers pour qu'ils maintiennent l'unité des syndicats et pour qu'ils travaillent au renforcement moral et financier des organisations, pour qu'elles puissent offrir une résistance victorieuse à l'offensive des employeurs. »

Espagne. Le gouvernement espagnol ayant envoyé une même invitation de nommer un représentant à une commission chargée de l'étude et de la préparation de traités de commerce à la Confédération des syndicats catholiques et à l'Union générale des travailleurs, celle-ci a refusé de nommer un délégué. Elle a estimé que les syndicats catholiques ne pouvaient être considérés de bonne foi comme représentant les intérêts des ouvriers, puisqu'ils sont tout au contraire dépendants du patronat et de l'Eglise et ont toujours entravé les actions de la classe ouvrière.

Tchécoslovaquie. Nous tirons d'un rapport du Conseil syndical tchécoslovaque sur le mouvement des membres et sur la situation financière des organisations syndicales dans la République tchécoslovaque ces renseignements:

Sous l'influence du travail de division entrepris par les communistes, les syndicats eurent beaucoup à souffrir. Dix fédérations se sont retirées de la Centrale syndicale de Prague en 1922: cordonniers, ouvriers des transports, du cuir, du bâtiment, du bois, gantiers, servantes, ouvriers des fabriques de produits chimiques, charpentiers et céramistes. Dans la plupart de ces métiers, les ouvriers restés fidèles à la centrale se sont immédiatement reconstitués en fédération, de sorte que dix nouvelles fédérations lui ont donné leur adhésion. Les trois organisations centrales des typographes ont constitué une fédération unique.

La centrale nationale comptait à la fin de 1921 cinquante fédérations avec 650,601 membres. A la fin de 1922, il en restait 48 avec 388,394 membres, dont 317,344 hommes (81,71 %) et 70,950 femmes (18,29 %).

Il a été dépensé pour des grèves 11,202,688 couronnes (l'année précédente 6,561,238 couronnes), pour lock-outs 1,639,560 couronnes (l'année précédente 1,402,282 couronnes). Pour l'administration et l'éducation, il a été versé 25,173,748 couronnes; de cette somme, il revient à des buts purement éducatifs (revues, brochures, conférences, bibliothèques) 6,363,697 couronnes). Les services de secours ont nécessité en tout une dépense de 34,709,873 couronnes (l'année précédente 27,665,062 couronnes). Les fédérations affiliées occupaient dans l'année du rapport 260 employés, dont 194 hommes et 66 femmes.

Bibliographie

Un nouvel annuaire de la Fédération syndicale internationale. Dans quelques semaines paraîtra une nouvelle publication considérable de la F. S. I.: son Annuaire statistique de 1923/24. Cet ouvrage, qui comportera environ 200 pages, poursuit deux buts: 1^o servir de source d'informations en donnant tous les noms et toutes les adresses des Unions affiliées à la F. S. I. et des secrétariats professionnels internationaux; 2^o servir de manuel statistique montrant le progrès et le développement des organisations syndicales les plus considérables du monde, indiquant le nombre de femmes organisées et leur proportion comparée aux syndiqués hommes. Il donnera aussi les effectifs totaux de presque toutes les organisations affiliées et leur situation financière.

L'importance de cet ouvrage engagera tous ceux que la vie sociale actuelle intéresse, à se le procurer. Il est en vente en Suisse à la Librairie coopérative de La Chaux-de-Fonds.

Nos jeunes filles et le choix d'une profession. Selon le vœu de nombreux éducateurs et éducatrices, la Commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des Arts et Métiers a publié, avec la collaboration d'hommes d'expérience, des directions pour les parents et les autorités scolaires et tutélaires. Cet opuscule, intitulé: *Nos jeunes filles et le choix d'une profession*, par Gertrude Krebs, maîtresse d'école ménagère, l'auteur bien connu des « Conseils pour jeunes filles suisses », doit être envisagé comme particulièrement utile à notre époque où le choix d'une profession a la plus grande importance pour la vie économique de notre peuple. Il donne un court aperçu de toutes les professions qui conviennent pour le sexe féminin avec leurs exigences

et leurs possibilités d'activité lucrative et tient compte notamment des conditions de notre pays. Cette brochure devrait donc être répandue partout et surtout recommandée aux parents, aux membres du corps enseignant et aux commissions d'école.

Elle forme le 15me cahier de la *Bibliothèque suisse des Arts et Métiers*, qui paraît chez Büchler & Cie, à Berne. Elle coûte 30 centimes et, par quantités de 10 exemplaires, 15 centimes.

Errata

L'article paru dans la *Revue syndicale* du 1er janvier: « Ouvriers du textile et journée de huit heures » est dû à la plume de Giacomo Wolf, secrétaire de la Fédération suisse du textile. C'est par erreur qu'il a été attribué à son collègue, le camarade Marti.

A nos lecteurs

Un supplément est ajouté au présent numéro pour recommander l'abonnement au « Mouvement syndical international ». *La rédaction.*

Situation du chômage à fin décembre 1923

Industries	Chômeurs		Secours
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	491	583	74
Vêtement et cuir	543	701	39
Bâtiment et peinture	5,609	119	37
Bois et verre	499	6	12
Textile	2,220	5,536	840
Arts graphiques et papier	575	54	74
Métallurgie, électricité	3,078	4,111	720
Horlogerie, bijouterie	1,261	359	797
Commerce	1,736	26	454
Hôtels, cafés, pensions	1,123	2	—
Autres professions	2,990	833	140
Personnel sans connaiss. prof.	6,748	470	1,227
Total pour la Suisse	26,873	12,800	4,414
Total octobre 1923	24,013	14,662	3,397
» août 1923	22,554	13,507	3,655
» juin 1923	25,583	13,585	4,979
» mai 1923	30,288	15,640	7,900
» avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045